

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation, en date du sept février deux mille vingt-cinq, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le quatorze février deux mille vingt-cinq les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, à 14h30, en salle Matisse, Espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY

17 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (17)

1. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
2. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
3. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
4. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
5. Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
6. Monsieur FLAMENGT Georges, Saint Python représente Monsieur BISIAUX Christophe
7. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
8. Monsieur JOURNET Billy, Flesquières
9. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis
10. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
11. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
12. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
13. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
14. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
15. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
16. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt-Sainte-olle
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon représenté par Monsieur FLAMENGT Georges
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
- Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes

- Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- Madame SAYDON Laurence, Cambrai

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambresis, CA2C



Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Inchy-en-Cambrésis

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,

Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis sur les PLU arrêtés,

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Inchy-en-Cambrésis arrêté en date du 08 novembre 2024,

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme à la suite de l'examen du projet de PLU de Inchy-en-Cambrésis en date du 06 février 2025,

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Inchy-en-Cambrésis.

Cette décision est cependant soumise à la réalisation de modifications liées à des incompatibilités mineures :

- Etayer les justifications concernant l'impact du projet sur l'activité agricole ;
- Réfléchir à élargir les possibilités de diversification de l'activité agricole en zone A et les possibilités de changement de destination ;
- Revoir le règlement pour imposer un minimum d'espace vert sur chaque parcelle ;
- Interdire le stockage de matériaux et de produits liés aux activités dans les zones humides et mettre en cohérence OAP et règlement pour clarifier les prescriptions attendues sur ces zones ;
- Mettre en valeur la présence du captage prioritaire en distinguant bien les types de périmètre de protection sur le plan de zonage (immédiat, rapproché, éloigné) ;
- Compléter le règlement afin d'améliorer la prise en compte les risques (retrait-gonflement des argiles et identification des ICPE et sites pollués ou potentiellement pollués existants) ;
- Vérifier et mettre en cohérence les chiffres des besoins en logements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Publié le 17 FEV. 2025

Certifié exécutoire le 17 FEV. 2025

Le Président,

Sylvain TRANOY

